

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 24 septembre 2020  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 30/09/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/09/2020  
(accusé de réception du 29/09/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**N° 1**

**Ajustement de la provision pour dépréciation de créances**

**Les créances référencées comme douteuses par le comptable public nécessitent la constitution d'une provision. Par délibération du 26 septembre 2019, le conseil communautaire a constitué des provisions pour risques et charges sur les différents budgets. Ces provisions sont ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque.**

\*\*\*

Les articles L2321-2 et R2321-2 du CGCT imposent aux collectivités de constituer une provision pour dépréciation des créances lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Cette provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser. Madame la trésorière de Quimper Communauté a présenté le 29 juillet dernier le montant des créances de Quimper Bretagne Occidentale dont le recouvrement devenait compromis.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'ajuster sur les budgets suivants la provision pour dépréciation des créances sur l'exercice 2020 :

	<b>Provision constituée en 2019</b>	<b>Provision complémentaire 2020 ou reprise sur provision 2019</b>
Sur le budget principal	45 078 €	34 634 €
Sur le budget eau régie	42 820 €	162 375 €
Sur le budget assainissement régie	3 225 €	2 039 €
Sur le budget eau DSP	232 €	-106 €
Sur le budget bâtiments économiques		4 227 €
Sur le budget assainissement DSP	908 €	754 €
Sur le budget SPANC	1 686 €	-1 466 €